

Type de document : Réglementaire Normatif Technique Autre :

 Date de publication : Délai d'entrée en vigueur :

 Intitulé : Questions-Réponses Métrologie Amiante
 Direction Générale du Travail : Remise à jour—Edition 2020

Sujet traité : Le document apporte de précisions concernant les modalités de prélèvement et d'analyse d'amiante (air et matériaux) en application du code du travail (Décret n°2012_639 du 4 mai 2012 modifié), de l'arrêté du 19 août 2011 (mesures d'air des bâtiments), suite aux modifications de la norme NFX 43-269 (prélèvements d'air) et de l'arrêté du 14 août 2012 par l'arrêté du 30 mai 2018 (mesures d'air au poste de travail), ainsi qu'à la parution de l'arrêté du 1er octobre 2019 (analyses

Domaines du système documentaire impactés	Observations
Administration et modalités de certification	
Organisation et responsabilités	
Le personnel	
Les matériels	
Les produits consommables	
Les locaux	
Les repérages	
Etudes et évaluation des risques	Mesures d'empoussièrement des processus et des phases opérationnelles. Mesures « point zéro », stratégie d'échantillonnage. Laboratoires d'analyses de matériaux
Réalisation des chantiers	Programme de mesures d'air au poste de travail et environnementales.
Les contrôles	Calculs d'exposition et respect de la VLEP. Mesures de restitution et fin de chantier amiante.
Gestion des déchets	
Traitement des écarts et réclamations	
Documents et traçabilité	

Thème des questions : (les sujets en bleu sont particulièrement pertinents pour l'activité désamiantage)

Généralités et définitions

1. [Processus](#), définition
2. [Phase opérationnelle](#), définition
3. [Moyens de protection collective](#), définition (distinction MPC « processus » et MPC « environnement »)
4. [Opération](#), définition
5. [Confinement](#), définition, rappel des 3 niveaux d'empoussièremment
6. [Mesurages règlementaires](#) (sur opérateur et statiques)
7. Evolution apportée par l'arrêté du 4 mai 2012
- voir [Annexe I : schémas conceptuels relatifs à la métrologie en SS3 et SS4](#)
8. [A qui faire appel](#) pour les mesures d'air et analyses de matériaux (indépendance, accréditation)
9. Conditions de recours à des [laboratoires étrangers](#)
10. [Mesures en autocontrôle](#) par l'entreprise
11. Règles pour apposer la marque d'accréditation et respecter la réglementation
12. Modalités et fréquence des mesures d'empoussièremment du [processus en sous-section 4](#)

Stratégie d'échantillonnage - généralités

13. [Rôle et contenu](#) de la [stratégie d'échantillonnage](#)
- voir [annexe II : éléments nécessaire à fournir au laboratoire par le donneur d'ordre des mesures d'air](#)
14. Qui réalise la stratégie d'échantillonnage, accréditation et indépendance
15. Visite préalable à la stratégie d'échantillonnage

Mesures au poste de travail

16. Compétence du personnel réalisant la stratégie d'échantillonnage des mesures au poste de travail (METOP)
17. Eléments pris en compte pour déterminer la stratégie d'échantillonnage (durée, nombre de prélèvements)
18. [Articulation entre le PDRE \(SS3\) ou le MO\(SS4\) et la stratégie d'échantillonnage](#) ou le projet de stratégie
19. [Absence d'avis du médecin du travail](#) ou du Conseil Social et Economique
20. Stratégie d'analyse et stratégie d'échantillonnage
21. Importance pour l'entreprise de communiquer la [durée représentative \(Tr\) de mise en œuvre des processus](#)
22. Modalités de réalisation des prélèvements d'air individuels (METOP)
23. Paramètre k de la norme NF X 43-269 : 2017
24. [Exemple de durée représentative](#) de mise en œuvre d'un processus (paramètre Tr)
25. Modalités d'analyse des filtres à air prélevés
26. Cas d'une charge du filtre importante en particules, taux d'obscurcissement.
27. Grille et ouverture de grille, définitions
28. Calcul du nombre d'ouvertures de grilles à observer
29. Valeur de la sensibilité analytique et conformité du résultat des mesures
30. Clichés à inclure dans les rapports d'analyse d'air

31. [Délai de remise des rapports](#) d'analyses réglementaires et environnementales
32. [Critères à prendre en compte pour le classement d'un processus](#) dans un niveau d'empoussièrement
33. Interprétation du [délai de 12 mois](#) pour la validation d'un processus
34. Valeur indicative des bornes inférieures et supérieures des résultats de mesures d'air
35. Caractérisation d'un processus dans le [cas d'un procédé robotisé](#) ou automatisé
36. Cas du calcul de l'exposition par l'organisme accrédité pour le contrôle du respect de la VLEP
37. Exemple de [calcul du respect de la VLEP amiante](#)
38. Facteur de division par 2 dans le calcul d'exposition si le nombre de fibres comptées est inférieur à 4

Mesures environnementales

39. Eléments pris en compte pour déterminer la stratégie
40. Pas de recours obligatoire à un [laboratoire accrédité pour la stratégie des mesures environnementales](#)
41. Définition de la [fréquence des mesures d'air](#) par l'entreprise
42. [Mesure d'état initial](#) (point zéro), définition
43. [Mesures environnementales](#) en cours de chantier (SS3), définition
44. [Mesure de restitution 1](#) (libératoire), en cas de confinement
45. [Mesure de fin de chantier amiante](#), en cas d'intervention d'autres travailleurs suite à des travaux en SS3
46. [Mesure de restitution 2](#), obligations et exemptions possibles
47. Absence de valeur réglementaire des tests surfaciques (lingettes)
48. Arrêt de la Cour de cassation du 20 novembre 2013 (tests surfaciques)
49. Conditions de dépassement de la sensibilité analytique pour les prélèvements environnementaux
50. Interprétation des résultats par rapport au seuil de 5 fibres/litre

Analyses de matériaux

51. Portée d'accréditation des laboratoires d'analyse de matériaux
52. Intérêt des analyses par MOLP
53. Cas de présence de fibres avant prétraitement d'un échantillon pour analyse et pas après
54. Dossier de validation des méthodes employées par le laboratoire
55. Exigences sur certaines informations à faire figurer dans le rapport d'essai
56. Découverte d'amiante non délibérément ajouté
57. [Divergence des résultats](#) entre deux laboratoires
58. Validation de l'observation de fibres courtes d'amiante (FCA) en MOLP
59. Possibilité d'utiliser d'autres méthodes d'analyse
60. Compétences du personnel du laboratoire pour les analyses
61. Préparation d'échantillons contenant de l'amiante délibérément ajouté ou naturellement présent

Organisation - Contrôles

62. [Sous-traitance des analyses](#) entre labos accrédités
63. [Réalisation des stratégies et des prélèvements](#) seulement par des salariés d'organismes accrédités
64. Autorité pour valider les rapports d'analyses d'air
65. [Archivage des échantillons](#) de prélèvement d'air
66. Validation et archivage des dossiers dans la base SCOLA par l'organisme accrédité